



À : Tous les paramédics de Groupe CAMBI

De : Direction des ressources humaines

En vigueur le : 25 juin 2015

Révisée le : 31 août 2023

Objet : Usage du tabac

OBJECTIF

Protéger la santé et sécurité de ses employés et clients.

POLITIQUE

La consommation du tabac sous toutes ses formes (incluant le vapotage) est strictement interdite dans les immeubles de l'entreprise.

Tous les véhicules de l'entreprise utilisés dans le cadre des fonctions professionnelles sont désignés sans fumée.

La présente directive s'applique à tous les employés, visiteurs et clients.

Conjointement à la présente directive, des services de soutien peuvent être offerts aux employés qui désirent cesser de fumer. Le service des ressources humaines peut vous fournir plus de renseignements à ce sujet.

La réussite de l'application de la directive dépendra de la considération que chacun y portera et de la collaboration de tous. Ensemble, assainissons l'air de notre milieu de travail.